

## SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



## Livre

## AVEC L'IMMIGRATION : MESURER, DÉBATTRE, AGIR

De François Héran

Éditions La Découverte – Collection « L'envers des faits » – Mars 2017 – 315 pages

L'immigration est plus que jamais un sujet d'actualité brûlant. Au moment où paraît ce numéro d'Après-demain, l'Italie est devenue un pays central du débat depuis qu'elle s'est dotée d'un gouvernement qui a des positions pour le moins tranchées sur la question. Autre élément de contexte dramatique : actuellement, une personne sur sept qui traverse la Méditerranée pour trouver refuge en Europe périt en mer. Un tel constat suscite moins de réactions en France que la limitation de vitesse à 80 km/h !

Le regard d'un démographe sur l'immigration apporte des données objectives qui sont les bienvenues dans un débat dans lequel tout et n'importe quoi se dit, s'affirme et se proclame.

Écrit pendant la campagne présidentielle de 2017 mais avant l'élection d'Emmanuel Macron, le livre de François Héran vise d'abord à corriger des idées reçues et des erreurs de jugement.

Premier élément livré : le nombre d'entrées légales en France est depuis quinze ans de 200 000 par an. Et ce quelle que soit la majorité en place et les déclarations définitives sur la maîtrise, la « vraie », de l'immigration. Autre stabilité : celle des principales composantes de ce flux : en 2010, année représentative car préalable à la « crise des migrants »<sup>1</sup>, les titres délivrés aux entrants des pays tiers (hors Union européenne et hors Espace économique européen) se répartissent ainsi : 65 000 étudiants installés en France pour une durée d'au moins un an ; 50 000 personnes qui ont migré en France parce que leur conjoint avait le droit d'épouser un(e) étranger(e) ; 33 000 personnes venues au titre du regroupement familial ; 18 000 ayant reçu le statut de réfugié ou ayant l'autorisation de suivre un traitement médical de longue durée ; 17 000 personnes entrées directement au titre du travail non saisonnier. La rubrique « autres », qui concerne 12 000 personnes, englobe les mineurs isolés (« devenus » mineurs non accompagnés) et les visiteurs.

Ce qui importe le plus dans ce dénombrement, c'est moins la composition que le caractère permanent et non anxigène d'un constat dont on s'accommode... parce qu'on l'ignore (les citoyens) ou qu'on ne fait pas grand chose pour le faire évoluer (les dirigeants) ... quitte à partir en croisade contre ses propres pratiques.

François Héran analyse plus particulièrement la politique migratoire de Nicolas Sarkozy, car celui-ci s'est montré très actif sur le sujet aussi bien

quand il était ministre de l'intérieur que Président de la République. Durant cette période, à côté de cette immigration « ordinaire » (les 200 000 entrées), il y a eu la migration extraordinaire, celle qui alimente les camps au seuil de l'Angleterre. Bien que numériquement moins importante – mais humainement plus sensible – c'est sur cette migration que Nicolas Sarkozy a fixé sa communication.

Comme démographe, François Héran indique que les immigrés avoisinent 10% de la population française et que les personnes nées en France de deux parents immigrés ou d'un seul représentent environ 12% de la population. Ainsi, plus d'un habitant de la France sur cinq est immigré ou enfant d'immigré. Dans quelques années, cette proportion sera du quart.

Il faut souligner, face aux affirmations de certains polémistes (Eric Zemmour, notamment), que la « qualité » d'immigré est statistiquement permanente. L'acquisition de la nationalité française ne change rien de ce point de vue. Seul le départ du pays efface la qualité d'immigré d'un résident en France. Il n'y a donc ni déformation ni camouflage du nombre d'immigrés par un processus de naturalisation qui serait complice du « grand remplacement ».

En approchant parfois le plaidoyer pro-domo, François Héran défend le statut professionnel de l'INSEE<sup>2</sup> et de l'INED<sup>3</sup> parfois accusés de vouloir favoriser l'immigration sans limites. Selon lui, pour les professionnels du chiffre, « nous n'avons pas à être *pour* ou *contre* l'immigration », pas plus que nous ne pouvons être *pour* ou *contre* le vieillissement, *pour* ou *contre* les lames de fond qui transforment nos vies.

C'est donc à une analyse précise et appuyée sur des données statistiques neutres par définition que l'auteur se livre pour mettre en valeur les failles des raisonnements et arguments de la droite, de l'extrême droite, de la gauche et de l'extrême gauche. Il donne des éléments pour se forger une opinion à partir de données raisonnées appuyées sur des études étayées. Il aborde les aspects techniques, démographiques mais aussi juridiques du dossier de l'immigration. Ainsi rappelle-t-il que dans de nombreux cas, pour des raisons liées à la législation aussi bien nationale qu'internationale, l'entrée dans notre pays est un droit. Face aux propositions de réduction du nombre des autorisations d'entrée sur le territoire préconisées par des programmes électoraux lors des campagnes présidentielles et législatives de 2017, il pose la

question : comment fait-on pour diviser un droit universel par deux, par cinq ou par dix ?

Parmi de nombreuses informations fournies par le livre, deux sont particulièrement intéressantes parce qu'elles combattent des idées reçues qui se traduisent par des débats binaires : les statistiques ethniques réputées interdites en France existent ; l'opposition entre le droit du sol et le droit du sang ne résume pas les conditions d'accès à la naturalisation.

Les statistiques ethniques se pratiquent en France sur le mode d'une dérogation strictement contrôlée, de même que les statistiques religieuses. Il faut juste préciser qu'en Europe, et donc en France, les statistiques ethniques concernent la nationalité d'origine quand on est immigré dans un autre pays.

Quant à l'opposition entre droit du sang et droit du sol, il ne reflète pas l'état de la législation qui traduit plutôt un *droit du temps*. Trois procédés permettent l'accès à la nationalité française :

Est Français de naissance tout enfant d'une Française ou d'un Français, quels que soient leurs lieux de naissance respectifs.

Est Français de plein droit tout individu né en France d'un parent lui-même né en France, que ce soit la mère ou le père.

Devient Français à sa majorité un individu né en France de parents nés à l'étranger. Deux conditions supplémentaires : vivre sur le sol français au moment de la majorité et y avoir vécu au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans.

De nombreuses autres données sont fournies par le livre qui permettent de se forger une opinion sur la question de l'immigration à partir d'éléments précis, dont beaucoup mettent en lumière les erreurs, les mensonges et la mauvaise foi qui alimentent le débat public.

Une idée préside à l'ouverture et à la fermeture de l'ouvrage : il est vain d'être *pour* ou d'être *contre* l'immigration puisque nous sommes avec l'immigration.

Guy Snanoudj

1. Cf. analyse de « La vague » d'Elise Vincent dans le numéro 44 d'Après-demain (octobre 2017), page 59.

2. Institut national de la statistique et des études démographiques

3. Institut national d'études démographiques, dont François Héran fut le directeur de 1999 à 2009.